

AIDE A LA CONSTRUCTION ET A LA RENOVATION DE LOGEMENT
(loi du 9 septembre 1975 sur le logement)

Contrôle des conditions des locataires, en application du règlement du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics (RCOL).

Renseignements sur la situation financière des occupants du logement
(à remplir en 1 exemplaire par chaque personne touchant un revenu et occupant le logement)

Nom : Prénom :

1. Revenu selon attestation de l'employeur

1.1	Salaire <u>brut annuel</u> , y compris 13 ^{ème} salaire et gratifications ^A		fr.
1.2	Allocations familiales <u>annuelles</u> ^B		
	Enfants	Nom	Prénom

			fr.
			fr.
			fr.
			fr.
	Allocation annuelle pour famille nombreuse		fr.
1.3	Total allocations familiales annuelles		fr.

A Les montants ci-dessus doivent être confirmés par une attestation dûment signée par l'employeur; cette attestation doit être jointe à la demande et devra mentionner le revenu annuel de la personne; pour les personnes ayant une rétribution à l'heure, il y a lieu de mentionner l'estimation du total des heures annuelles.

B Les allocations familiales, y compris les allocations pour famille nombreuse, sont à indiquer séparément dans la rubrique correspondante. Le versement des allocations doit également faire l'objet d'une attestation dûment signée par l'employeur.

2. Autres sources de revenu

Revenu annuel d'activités accessoires ^C	fr.
Revenu annuel d'une activité indépendante ^D	fr.
Prestations annuelles de la caisse de chômage ^E	fr.
Prestations annuelles de l'aide sociale ^F	fr.
Rentes annuelles AVS, LPP ^G	fr.
Rente annuelle AI ^H	fr.
Rente annuelle de veuf/veuve ou autres rentes ^I	fr.
Montant annuel des bourses d'études ^J	fr.
Pensions alimentaires annuelles reçues ^K	fr.
2.1 Total des autres revenus	fr.

En fonction des différentes sources de revenus, les documents suivants sont à joindre à la demande:

C	Activité accessoire	une attestation des prestations reçues.
D	Indépendants	une attestation de revenu, de même que le dernier bilan et le dernier compte d'exploitation.
E	Chômeurs	une copie du versement de prestations de la caisse de chômage.
F	Aide sociale	une copie de la dernière détermination de l'office concerné.
G	Rentes AVS, LPP	une copie du dernier versement de la ou des rentes.
H	Rente de veuf/veuve	une copie du versement de la rente.
I	Prestations AI	une copie de la dernière décision (adaptation annuelle) de droit à la rente.
J	Bourses d'étude	une copie de la décision d'octroi d'une bourse d'études.
K	Pension alimentaire reçue	une copie de la convention de séparation ou de divorce, avec indication du montant reçu.

3. Récapitulation des revenus

Salaire <u>brut annuel</u> , y compris 13 ^{ème} salaire et autres prestations selon position 1.1	fr.
Total des allocations familiales selon position 1.2	fr.
Total des autres revenus selon position 2.1	fr.
Sous-total	fr.
à déduire : Pensions alimentaires annuelles versées ^L	fr.
3.1 Montant total des revenus annuels bruts (à reporter sous chiffre 5 du formulaire d'inscription VD 5.0)	fr.

L Joindre la preuve du versement de la pension alimentaire.

Par sa signature, la personne soussignée certifie de l'exactitude des informations communiquées et autorise le SELT à contrôler, si nécessaire, auprès de l'autorité compétente la justesse des renseignements transmis

Date

Signature du candidat locataire

.....

Si un locataire obtient ou conserve un logement grâce à des déclarations erronées, s'il refuse de fournir les renseignements demandés par l'autorité compétente, les sanctions prévues aux art. 32 et 33 du règlement du 24 juillet 1991 sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier des pouvoirs publics (RCOL) sont applicables.